

VI – ASSAINISSEMENT –PLAN D'EPANDAGE DES BOUES – ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE REJET

Monsieur le Maire expose :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 30 décembre 2004, le Conseil municipal a confié une mission d'assistance conseil à la DDAF de la Gironde pour la réalisation du dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet, et a sollicité l'aide financière du Conseil Général de la Gironde et de l'agence de l'eau du bassin Adour Garonne.

La DDAF a procédé à une consultation et a remis son rapport d'analyse des offres. Il fait apparaître que l'offre la mieux disante est produite par la société GERE A pour un montant de 6 870 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer à la société GERE A le marché de réalisation du dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte.